



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pays en voie de développement

Question écrite n° 9063

## Texte de la question

M. François Loncle attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les engagements pris lors de la conférence interministérielle de Doha. A cette occasion, les Etats membres de l'OMC se sont engagés à permettre, avant la fin de l'année 2002, l'accès aux médicaments génériques aux pays qui n'en fabriquent pas, par la voie de l'exportation à des prix accessibles à ces populations. Ces engagements se sont traduits par la déclaration « ADPIC et santé publique ». Or, lors d'une récente réunion du conseil des APDIC, les pays du Nord sont revenus sur leurs engagements en obligeant les pays en développement à ratifier un accord qui semble totalement impropre à répondre aux besoins des populations en terme de santé publique. L'accès aux médicaments brevetés, en particulier aux nouveaux traitements, restera donc confidentiel dans ces pays. Or, les chiffres sur la propagation du sida dans le monde - 42 millions de personnes contaminées - devraient nous inciter à agir de toute urgence pour l'accès réel aux traitements et tests de dépistages du plus grand nombre, et des populations démunies en priorité. C'est pourquoi il lui demande de tout mettre en oeuvre afin que nos représentants à l'OMC ne participent pas à la mise en place d'un accord sur la propriété intellectuelle qui éloignerait toujours plus les populations des pays en développement de l'accès à une véritable politique mondiale de santé publique, qui passe forcément par la mise à disposition des traitements à bas prix, au détriment bien sûr d'un plus grand enrichissement de quelques laboratoires et entreprises pharmaceutiques privés.

## Texte de la réponse

La gravité des problèmes de santé publique qui touchent les pays en développement (PED) - du fait notamment du VIH/SIDA, de la tuberculose, du paludisme et d'autres épidémies - fait de la question de l'accès de ces pays aux médicaments un dossier prioritaire des négociations en cours à l'OMC. Les textes adoptés à la réunion ministérielle de Doha en novembre 2001 ont réaffirmé le droit des PED de recourir aux flexibilités permises par l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle touchant au commerce (ADPIC) pour produire localement des médicaments génériques et utiliser en cas d'urgence nationale l'objet d'un brevet pharmaceutique sans l'autorisation du détenteur du droit. Ces dérogations aux règles de la propriété intellectuelle bénéficient essentiellement aux pays en développement qui disposent de capacités de production de médicaments. Pour répondre aux besoins des pays n'ayant aucune capacité de fabrication ou des capacités insuffisantes, les ministres ont donné pour instruction au Conseil des ADPIC de parvenir, avant la fin de l'année 2002, à un accord permettant à certains pays de fabriquer et d'exporter à bas prix dans les pays sans capacité de production des traitements protégés par un brevet. Le projet d'accord présenté à cet effet à l'OMC en décembre 2002, appuyé par l'Union européenne et la quasi totalité des membres de l'OMC, s'est heurté à l'opposition des Etats-Unis. Ces derniers ont depuis proposé un moratoire unilatéral consistant à n'accorder de dérogations aux règles de propriété intellectuelle que sur la base d'une liste de maladies établie par l'administration américaine. La France et l'Union européenne s'impliquent activement pour parvenir à une solution juridique pérenne dans le cadre multilatéral de l'OMC. Elles marquent la priorité qu'elles attachent à ce dossier en vue de la prochaine conférence ministérielle de Cancun au Mexique du 10 au 14 septembre 2003 et

s'efforcent d'encourager une évolution de la position américaine avant cette date. La France a par ailleurs contribué à l'adoption par l'Union européenne, le 26 mai dernier, d'un règlement communautaire visant à faciliter l'accès des pays pauvres à des médicaments vendus à prix très bas, et à limiter le risque d'une réimportation de ces traitements vers les pays riches. Elle s'implique activement dans le renforcement des moyens du Fonds mondial de lutte contre le Sida, le paludisme et la tuberculose (annonce récente faite par le Président de la République du triplement de la contribution française, conférence internationale des donateurs et des partenaires organisée à Paris, le 16 juillet 2003) et en faveur des formes de partenariat public-privé entre PED et laboratoires.

## Données clés

**Auteur :** [M. François Loncle](#)

**Circonscription :** Eure (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9063

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 décembre 2002, page 5044

**Réponse publiée le :** 11 août 2003, page 6263